

MOOC : FORMATION EN LIGNE POUR COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS

Comment prévenir et éviter les situations discriminantes ? Le MOOC "Les discriminations : comprendre pour agir" tente d'y répondre via trois séances en ligne, à compter du 18 novembre 2019. Inscriptions possibles jusqu'au 2 décembre 2019

Pour combattre les discriminations, il faut tout d'abord en saisir le sens. Pour ce faire, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) lance, en collaboration avec le Défenseur des droits (DDD) et la Fondation du Camp des Milles, acteur de référence dans la prévention des discriminations, du racisme et de l'antisémitisme, le MOOC « Les discriminations : comprendre pour agir ». Ce cours, gratuit, débutera le 18 novembre 2019 et se déroulera sur trois semaines. Le handicap, selon le rapport du DDD, reste la première cause de discrimination pour la troisième année consécutive. Avis aux intéressés, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 2 décembre 2019 sur la plateforme FUN !

Déconstruire les stéréotypes



« En France métropolitaine, au cours des cinq dernières années, 47 % des personnes âgées de 18 à 79 ans déclarent avoir été discriminées dans l'accès à l'emploi, 46 % lors de la recherche d'un logement et 20 % dans leurs relations avec l'administration », explique Julie Voldoire, chargée de mission au sein du DDD. Mais réagir face à une situation discriminante implique de connaître ses « responsabilités, le droit applicable ainsi que les voies de recours et les acteurs ressources ». Le MOOC propose ainsi de « déconstruire les stéréotypes, les biais cognitifs et les mécanismes sociaux » qui les provoquent.

Mais, au fait, c'est quoi un MOOC ? En anglais, cela donne « massive open online course » ou formation en ligne ouverte à tous, capable d'accueillir un grand nombre de participants. En 2018, « HandiMOOC », le premier MOOC handicap, voyait le jour pour permettre aux personnes handicapées de retrouver le chemin de l'emploi.

3 séances : de la définition à l'action

Ce cours en ligne est composé de trois séances. La première, « Les discriminations, de quoi parlons-nous ? », lève le voile sur la définition légale et s'intéresse aux critères reconnus par la loi (âge, identité de genre, handicap, etc.), aux domaines concernés et à la façon dont la discrimination s'exerce (directe, indirecte, par association). Enfin, elle dévoile les sanctions et les voies de recours possibles. « Comment comprendre et prévenir les attitudes et les comportements discriminatoires ? » est le thème de la deuxième séance. Elle aborde les processus conduisant aux discriminations et comment il est possible de résister, individuellement ou de façon collective, à ces engrenages. Enfin, la troisième et dernière partie présente les obligations et les responsabilités particulières des collectivités territoriales pour lutter contre les discriminations à l'encontre des citoyens mais, aussi, en tant qu'employeur, à l'encontre des agents publics.

Tous concernés

Chaque séance est structurée autour d'une introduction, d'interviews d'experts, de clips animés, de vidéos de synthèse, de quiz et de ressources écrites (cours, bibliographie). Cela représente deux heures de travail par semaine. Des questions ? Un forum est à la disposition des participants. « Nous sommes tous concernés par les discriminations, comme acteurs, victimes ou témoins », conclut Jean-Louis Kerignard, ancien responsable du pôle formation continue à la Fondation du Camp des milles.

Article rédigé par Cassandre Rogeret, journaliste Handicap.fr